

ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPS

A202594

OBJET : CREATION DALLE DE POSTE

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411 - 8,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande formulée par ALLEZ ENERGIES, domiciliée 8 chemin de Napoléon 33440 Ambarès-et-Lagrave, représentée par Monsieur COSSON Baptiste, en date du 16/09/2025 de réaliser des travaux de création dalle de poste, chemin de Clayac, voie communale;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité et de bonne exécution des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement,

Vu l'intérêt général ;

A R R E T E

Article 1 :

Des travaux de création de dalle de poste, situés chemin de Clayac, voie communale, seront réalisés à compter du 08 octobre 2025, pour une durée de 15 jours calendaires.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, un empiètement sur chaussée, régulé manuellement, sera effectué avec basculement sur la chaussée opposée. Le stationnement et le dépassement seront strictement interdits sur toute la zone de chantier pendant la durée des travaux. La vitesse sera limitée à 30km/h à l'approche et sur la zone des travaux. La circulation des piétons sera interdite au droit des travaux.

Article 3 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Article 4 :

Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires, de rétablir dans leur état initial la chaussée, l'accotement ou trottoir, le fossé, et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et aux abords du chantier.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie de Bourg
- Monsieur le Responsable de l'entreprise ALLEZ ENERGIES
- SDIS

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 30/09/2025

Le Maire
Laury LEFEVRE

